



Résiliation contrat de franchise

Par **vinceeeee**, le **18/09/2009** à **19:49**

Bonjour,

J'ai récemment résilier mon contrat de franchise (agence matrimoniale) pour insuffissance de C.A. ; deux jours plus tard, mon franchiseur m'annonce que je ne peux plus vendre mon activité car je ne suis plus propriétaire de la franchise.

J'avais trouvé un repreneur.....

Mon franchiseur a tout intérêt a me dire cela car ainsi il récupère les droits d'entrée auprès du nouveau repreneur.....

Existe t'il un moyen ?

Merci